

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Désignation commerciale : YACHTCARE MASTIC EPOXY (Composant B)

Utilisation : Durcisseur pour résine époxyde

Fournisseur : SOLOPLAST-VOSSCHEMIE
Z. I. Le Fontanil Tél. 04 76 75 42 38
Rue du Pré Didier Fax. 04 76 56 14 49
38522 SAINT EGREVE Cedex

Renseignements en cas d'urgence (santé/sécurité):
Centre Régional Anti-Poisons Lyon - Tél. 04.72.11.69.11

2. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique du produit :

Description : Durcisseur formulé à bas d'amine.

Composants contribuant aux dangers :

NOM	N° CAS	N° CE	%	Symbole	Phrase de Risques *
Alcool benzilique	100-51-6		1- 5 %	Xn	R20/22
Talc (sans fibre d'amiante)	14807-96-6	238-877-9	30-50 %		
m-Xylène alpha, alpha'-diamine	1477-55-0	216-032-5	5-10 %	C	R20/22 R34 R52/53
Amines, alkyles de coco	61788-46-3	262-977-1	0,5- 1 %	C, Xn, N	R22 R35 R50

* Libellés des phrases de risques : voir point 16

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Irritant pour les yeux et la peau.

« Contient de l'Aminoethylaminopropyl-methoxy-butoxysilane. Peut provoquer des réactions allergiques »

4. PREMIERS SECOURS

Recommandation générale : Les symptômes d'intoxication peuvent n'apparaître qu'après plusieurs heures, une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.
Respecter les mesures de protection individuelle.
Enlever immédiatement les vêtements souillés.
Munir le poste de travail d'une douche oculaire d'un produit nettoyant pour les yeux.
En cas de malaise, consulter un médecin.

Sur la peau : Laver immédiatement la partie touchée avec de l'eau et du savon, ne pas utiliser de solvant.
Appliquer soigneusement de la crème sur les parties nettoyées.
En cas d'irritation de la peau, consulter un médecin.

Sur les yeux : Rincer immédiatement et abondamment, paupières ouvertes, avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Puis consulter immédiatement un médecin.

En cas d'ingestion : Rincer la bouche, boire de l'eau, ne pas faire vomir, appeler immédiatement un médecin.
En cas de vomissements d'une victime couchée sur le dos, la placer en position latérale stable.
Oxygène ou si nécessaire respiration artificielle.

En cas d'inhalation : Amener la victime immédiatement hors de la zone de danger, faire respirer de l'air frais, puis consulter immédiatement un médecin.
En cas de difficultés respiratoires / arrêt respiratoire : respiration artificielle.
En cas de perte de connaissance, coucher et transporter la victime en position latérale stable.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone, mousse, poudre sèche, jet d'eau pulvérisée.
Moyens d'extinction contre-indiqués : Jet d'eau à grand débit.
Dangers particuliers dus à la substance ou au produit lui-même, à ses produits de combustion ou aux gaz présents : Outre le dioxyde de carbone et le monoxyde de carbone, d'autres gaz ou vapeurs nocifs peuvent se former en cas d'incendie.
Voir également point 10.
Mesures particulières de protection : Ne pas inhaler les gaz. Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection chimique.
Recommandations supplémentaires : Les eaux d'incendie contaminées doivent être collectées séparément et ne doivent pas atteindre les canalisations ou les cours d'eau.
Eliminer les résidus d'incendie et les eaux contaminées conformément à la réglementation locale.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles :

Respecter les prescriptions de sécurité (points 7 et 8)
Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Ne pas respirer les vapeurs. Veiller à la bonne ventilation des locaux.
Eloigner de toutes sources d'ignition
Interdire l'accès aux personnes non habilitées.

Précautions pour la protection de l'environnement :

Empêcher le produit de pénétrer dans le sol, les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.
En cas de contamination des rivières, des fleuves, des lacs ou des canalisations/égouts, prévenir les autorités compétentes, conformément à la législation.

Méthodes de nettoyage / récupération:

Ramasser le produit avec une matière absorbante (par ex. sable, terre à diatomées, absorbant universel).
Voir point 8.
Eliminer en respectant les consignes indiquées au point 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation :

Ouvrir et manipuler le récipient avec précaution.
Refermer immédiatement après prélèvement produit.
Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Eviter de respirer les vapeurs/aérosols/poussières.
Eviter la formation d'aérosols.
Veiller à une ventilation suffisante du poste de travail, aspiration locale le cas échéant.

Précautions pour la protection de l'environnement :

Eloigner de toutes sources d'ignition – ne pas fumer.
Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Stockage :

Toujours conserver le produit dans le récipient d'origine.
Stocker le récipient hermétiquement fermé dans un endroit frais, bien ventilé.
Conserver à l'abri de l'humidité.
Eviter les températures inférieures à 5°C et supérieures à 40°C.
Ne pas mettre en contact avec des produits alimentaires, boissons ou fourrages.

8. CONTROLES DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants présentant des valeurs seuils à surveiller par poste de travail :

CAS N°	Désignation	N° CE	Type	Valeur	Unité
14807-96-6	Talc (sans fibre d'amiante)	238-877-9	Valeur-limite MAK	2	mg/m3 A
En respectant les valeurs MAK et BAT, le risque d'altération de la fertilité n'est pas à craindre.					
1477-55-0	m-Xylène alpha, alpha'-diamine	216-032-5	Valeur-limite MAK	0.1	mg/m3

Equipements de protection individuelle :

Voies respiratoires :

Veiller à la bonne ventilation.

En cas de dépassement des valeurs seuils sur le poste de travail, la protection respiratoire est nécessaire..

Recommandation : filtre de type A, couleur brune.

Protection des mains :

Appliquer de la crème de protection.

Porter des gants de protection,

Matière préconisée : caoutchouc fluor – caoutchouc nitrile.

Respecter les recommandations du fabricant des gants relatives à leur perméabilité, leur résistance à la pénétration et les conditions particulières sur le lieu de travail.

Protection des yeux :

Lunettes de protection avec coques latérales ou protection faciale.

Corps :

Vêtements de protection.

Mesures d'hygiène :

Avant toute manipulation se munir des équipements de protection de la peau appropriés.

Ne pas manger, boire ou fumer durant les travaux.

Après manipulation, se laver les mains.

Ne pas utiliser de solvants pour le nettoyage des mains.

Déposer les objets souillés immédiatement dans un conteneur fermé.

Oter immédiatement les vêtements souillés de produit.

Stocker les vêtements de travail séparément des vêtements de ville.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique :

Aspect : pâteux

Couleur : gris

Odeur : aminée

Informations relatives à la sécurité :

Température d'ébullition : > 200°C

Point d'éclair : > 100°C env.

Densité : à 20°C env., 1,8 g/cm3.

Solubilité dans l'eau : peu soluble.

Viscosité dynamique à 20 °C : > 11 Pa.s

10. STABILITE ET REACTIVITE

Réactivité dangereuse :

Faire attention à la réaction exothermique avec les résines époxydes et à l'inflammabilité du matériel.

- Matériaux à éviter : acides forts, bases fortes et oxydants forts.

Produits de décomposition dangereux :

Aucun si les conditions de stockage et de manipulation sont respectées.
En cas d'incendie : CO, CO₂, oxyde nitrique, ainsi que autres gaz et vapeurs toxiques.

Décomposition thermique :

Aucune si les conditions de stockage et de manipulation sont respectées.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Le produit est irritant pour la peau et les yeux.
Les données toxicologiques pour ce produit ne sont pas connues.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Les données écotoxicologiques ne sont pas disponibles.
Ne pas rejeter dans le sol, les égouts, canalisations ou cours d'eau.

13. INFORMATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Elimination du produit :

A effectuer conformément aux réglementations en vigueur. Eliminer le produit dans un centre d'incinération agréé.

Code de déchets N° / Désignation du déchet (Liste/catalogue européen de déchets)

16 05 06 Produits chimiques de laboratoire composés de substances dangereuses ou contenant de telles substances, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire

Le code de déchet 07 02 08 (autres résidus de réaction et de distillation) peut également être utilisé. Il faut pourtant s'assurer que les composants de résine et de durcisseur soient éliminés séparément.

Les codes de déchets cités sont des recommandations, il est tout à fait possible d'utiliser d'autres codes de déchets en raison des particularités régionales.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Ne représente pas un produit dangereux pour le transport au sens de la réglementation sur les produits dangereux.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Marquage

Contient :

m-Xylène alpha, alpha'-diamine

Symbole de risques : Xi Irritant

Phrases de risques (R) :

R36/38 : Irritant pour les yeux et la peau.

Phrases de sécurité (S):

S2 : Conserver hors de la portée des enfants.

S24/25 : Eviter le contact avec les yeux et la peau.

S26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S28 : Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

S37/39 : Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

S46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

« Contient de l'Aminoethylaminopropyl-methoxy-butoxysilane. Peut provoquer des réactions allergiques »

Réglementation nationale :

Respecter la législation relative aux restrictions d'emploi, par exemple, les lois de protection des mineurs et de protection maternelle.

Classe de contamination de l'eau (WGK) : 2 (VwVws, Anh. 4 vom 17. mai 1999), directive sur les matières dangereuses pour l'eau du 17 mai 1999 annexe 4

Respecter la circulaire de « BG-Chemie »
M 023 « Résines polyester et époxydes ».

16. AUTRES INFORMATIONS

Phrases de risques importantes :

R20/22 Nocif par inhalation et par ingestion.

R22 Nocif en cas d'ingestion.

R34 : Provoque des brûlures.

R35 : Provoque de graves brûlures.

R36/38 : Irritant pour les yeux et la peau.

R50 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

R52/53 : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Cette fiche complète la notice technique mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention de l'utilisateur est, en outre, attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres fins que celles pour lesquelles il est conçu.

C'est sous la responsabilité de la personne en possession de cette fiche de sécurité de s'assurer que l'information contenue dans celle-ci soit lue et comprise par toute personne qui utilise, manipule ou même entre occasionnellement, par quelque manière que ce soit, en contact avec le produit. Si par la suite le récipiendaire utilise un produit Soloplast-Vosschemie dans une de ses formulations, il est de sa responsabilité de transférer toutes les données pertinentes vers leurs propres fiches de sécurité, et ce, en accord avec la Directive 88/379/CEE.

Cette fiche ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra, sous sa seule responsabilité, les précautions liées à l'usage qu'il fait du produit. Les rubriques incomplètes résultent du fait que les données ne sont pas connues ou qu'aucune expérience n'a été réalisée, ce qui n'implique pas l'absence d'un danger éventuel.